

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 29 mars 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Héléne MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Héléne ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Jean-Louis BONAN représenté par Marlène PREVOST - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Patrick PAPPALARDO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Vincent GOMEZ - Emilie DOURNAYAN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Roland GIBERTI représenté par Héléne MARCHETTI - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Marcel GRELY représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par Annie GRIGORIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Guy MATTEONI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard POLIZZI - Patrick PADOVANI représenté par Marie-Josée BATTISTA - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Maxime TOMMASINI représenté par Jean ROATTA - Kheïra ZENAFI représentée par Richard FINDYKIAN.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALLETTI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Samia GHALI - Martine GOELZER - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 29 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**HPV 011-536/17/CT**

**■ Contrat de ville de Marseille Provence Métropole - Financement du projet Impact Jeunes dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir - Approbation d'une convention**

**Avis du Conseil de Territoire**

**DHCS 17/15082/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Conseil de Territoire Marseille Provence est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence est saisi pour avis dans le délai fixé par le Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole.

A défaut d'avis émis dans ce délai, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence pourra valablement délibérer sur les projets de délibération.

La délibération « Contrat de ville de Marseille Provence Métropole – Financement du projet Impact Jeunes dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir – Approbation d'une convention » satisfait les conditions de l'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence doit donc être saisi pour avis du projet de délibération précité.

Le contrat de ville de Marseille Provence Métropole a été signé le 17 juillet 2015 par la Communauté Urbaine et ses partenaires, avec dans ses orientations prioritaires, un axe intitulé « la responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse ». En effet, dans le diagnostic du contrat, il est écrit que « faute d'une vision partagée et opérante des différentes politiques éducatives et d'apprentissage, plusieurs générations d'enfants et de jeunes issus des quartiers prioritaires ont connu des parcours de « désintégration » sociale, puis économique.

La jeunesse est un enjeu déterminant de l'avenir de Marseille et de sa Métropole.

Or, tous les indicateurs notamment sur l'emploi attestent de grandes difficultés dont l'aggravation frappe prioritairement les jeunes de 13 à 30 ans au sein des quartiers prioritaires de Marseille. Il convient donc de faire de l'investissement sur la jeunesse des territoires de la politique de la ville « une priorité absolue de son action dans les années à venir ».

Ce constat est partagé par le Conseil de Développement, qui ciblait la jeunesse en difficulté au cœur des priorités métropolitaines dans le colloque organisé en octobre 2013 : « l'agglomération marseillaise est confrontée à de fortes inégalités qui vont croissant. Les jeunes sont les premiers concernés avec, ici plus qu'ailleurs, des sorties précoces du système scolaire, un niveau général de formation faible, un taux de chômage élevé et une pauvreté grandissante. Cet enjeu est essentiel pour la future métropole car il conditionne les futurs équilibres socio-économiques de ce grand ensemble de 1.8 million d'habitants ».

**Signé le 29 Mars 2017**

**Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017**

Par ailleurs l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a lancé le 17 février 2015 un appel à projets pour le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « Projets innovants en faveur de la jeunesse ».

Il est destiné à favoriser, sur un territoire donné l'émergence de politiques de jeunesse globales et intégrées, celles-ci doivent permettre de traiter les problématiques des jeunes de façon cohérente en évitant l'écueil d'une juxtaposition d'initiatives non coordonnées.

Dans une logique de lutte contre les inégalités, les actions financées bénéficieront de manière prioritaire aux jeunes habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des territoires ruraux ou ultra marins. Les subventions attribuées dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) interviendront dans tous les cas conjointement au financement au moins égal des partenaires publics et privés, collectivités territoriales, fonds, fondations, organisations professionnelles et entreprises soutenant le projet .

En mai 2016, la Fondation des Apprentis d'Auteuil a répondu à cet appel à projet, en partenariat avec la Préfecture de Région, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la CAF, l'UPE 13 et la Métropole Aix-Marseille-Provence, après de nombreuses rencontres avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés, des acteurs associatifs et des acteurs du monde de l'entreprise.

Le 12 juillet 2016, le Commissariat Général à l'Investissement retenait ce projet parmi les 80 reçus.

Une convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a été signée le 7 novembre 2016.

L'objectif de ce projet est de créer une dynamique collective (public jeune-associations-monde économique) sur trois territoires pilotes, dont deux sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et un sur la commune de Tarascon, en rompant avec l'empilement des dispositifs et des politiques publiques sectorielles, en recherchant des synergies, et ce, afin de mieux coordonner les interventions à l'échelle d'un territoire et d'y associer pleinement les jeunes.

Le choix de ces territoires pilotes s'est effectué sur l'évaluation de plusieurs critères : un taux de jeunes important, de réelles difficultés sociales pour les jeunes, une masse critique d'acteurs associatifs et publics et une certaine densité d'acteurs économiques. Ainsi que la nécessité d'initier cette dynamique en concentrant les actions vers des jeunes habitant la même cité, le même bloc d'immeuble, afin de maximiser leurs impacts.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence de cofinancer, pour des jeunes issus des quartiers politique de la ville de Saint Mauront-Félix Pyat et de Malpassé-Cité des Lauriers/Oliviers A, le projet Impact Jeunes porté par la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Ce projet répond à plusieurs ambitions :

- avoir un impact significatif et mesurable sur les jeunes avec un objectif d'augmenter de 15 % l'accès à l'emploi de 3 000 bénéficiaires à l'horizon 2020.
- démontrer qu'en travaillant de manière décloisonnée et coopérative entre l'ensemble des acteurs intervenant sur ce champ, l'impact est plus fort.
- impliquer véritablement les jeunes en les associant sur l'ensemble du processus (de la conception à l'évaluation en passant par la mise en œuvre).
- faire la différence dans la proximité en intervenant à une échelle humaine sur des quartiers combinant à la fois une urgence à intervenir, mais également la présence d'acteurs clés permettant de favoriser une dynamique collective.
- impliquer fortement le monde économique afin de créer une confiance réciproque et de changer les représentations.

La première année sera consacrée à l'élaboration d'un diagnostic partagé entre tous les acteurs, la mise en œuvre d'instances de pilotage permettant le suivi et l'évaluation chemin faisant, le recrutement de trois postes de « boosters » dont le rôle est de :

**Signé le 29 Mars 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017**

- fédérer un noyau dur d'acteurs (institutionnel, associatif et entreprise) afin d'apporter des solutions pour les jeunes motivés proches de l'emploi avec un objectif sur l'année de 50 personnes insérées et plus de 50 acteurs mobilisés.
- rapprocher les collégiens des entreprises et inversement par la mise en œuvre de différentes actions (stages, témoignages, immersions...) avec 150 collégiens touchés.
- valoriser les parcours positifs et les mobiliser pour en inspirer d'autres : « 30 belles histoires révélées et valorisées ».

La deuxième année sera consacrée au développement de nouveaux projets et à la consolidation de la communauté d'acteurs.

La troisième année permettra d'élargir progressivement cette dynamique en dehors de la cité sur d'autres cités ou quartiers pilotes en s'appuyant sur des « parcours positifs existants ».

Une évaluation à mi-parcours du projet permettra de mesurer concrètement les améliorations apportées et à préparer éventuellement la phase d'essaimage et de sélection de nouveaux quartiers pilotes.

Le cofinancement de cette opération est estimé pour la métropole à 100 000 euros par an sur trois ans.

Les autres financements mobilisés sont :

- l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) : 1 976 000 euros sur trois ans (dans la limite de la réalité des dépenses exigibles réalisées).
- le Conseil Départemental : 100 000 euros en 2016 ; 100 000 euros en 2017 ; 150 000 euros en 2018 ; 150 000 euros en 2019.
- le Conseil Régional : une enveloppe annuelle de 50 000 euros en 2017, 2018 et 2019.
- la Caisse d'Allocations Familiales : une enveloppe annuelle de 75 000 euros en 2017, 2018 et 2019.
- les co-financeurs privés : une enveloppe annuelle de 70 000 euros en 2017, 2018 et 2019.

Les apports en nature sont évalués (apport de personnel des collectivités territoriales et de la CAF, et mise à disposition de locaux) à la hauteur de 600 000 euros sur trois ans.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le projet de délibération portant sur le financement du projet Impact Jeunes dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Contrat de Ville de Marseille Provence Métropole.

**Signé le 29 Mars 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017**

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**CONSIDERANT**

- Que le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence envisage d'adopter une délibération relative au financement du projet Impact Jeunes dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Contrat de Ville de Marseille Provence Métropole ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant sur le financement du projet Impact Jeunes dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Contrat de Ville de Marseille Provence Métropole.

Présents	111
Représentés	23
Voix Pour	119
Voix Contre	15
Abstentions	0

**Adoptée**

Ont voté contre :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence  
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER